

Modèle de convention de District d'aide au passage au Rotary à destination des anciens  
bénéficiaires des programmes du Rotary

Objet et but :

Le présent document a pour but de faciliter le passage des Rotaractiens et des jeunes de moins de 35 ans au Rotary, dans de bonnes conditions, et d'engager le District du Rotary International signataire.

Entre :

**Le District .....** du Rotary International représenté par ...

**Le Club .....** représenté par ...

**Et le nouveau Rotarien M/Mme .....**

Article 1 :

Le District s'engage à :

- promouvoir et faciliter l'intégration des Jeunes au Rotary auprès des Présidents des Clubs Rotary et des Clubs Rotaract ;
- approfondir la formation de ces nouveaux Rotariens à leurs droits, devoirs, responsabilités et leur permettre de mieux connaître le Rotary International, son but et ses domaines d'actions ;
- veiller à la bonne intégration des nouveaux membres dans les clubs Rotary ;
- exonérer de cotisation de district les jeunes passant du Rotaract, de l'Interact ou de tout autre programme du Rotary International, au Rotary, jusqu'à la fin de leur 3<sup>ème</sup> année d'engagement dans leur club Rotary.

Article 2 :

Est considéré comme cible de la présente convention les jeunes qui :

- ont été membres cotisants d'un club Rotaract en France, pendant une période de 2 ans avec une durée maximum de 3 ans
- ou ont été membres cotisants de l'Interact pendant un an minimum ;
- ou ont été bénéficiaires d'un programme du Rotary à destination des Jeunes, selon des modalités à la discrétion du club ;
- peuvent avoir la double appartenance Rotary/Rotaract.

Article 3 :

Le club Rotary accueillant le nouveau Rotarien s'engage à :

- permettre qu'une ou plusieurs personnes, parmi les membres du club soient mentor(s) du nouveau membre. Elle aura / elles auront une mission d'aide, de conseil, ou d'accompagnement professionnel
- faciliter la fréquentation du Club par le Jeune Rotarien ;



- demander au Jeune Rotarien de participer aux événements et actions du Club de façon régulière ;
- faire participer le Jeune Rotarien à la gestion du Club, en lui permettant de s'intégrer dans le comité.
- n'inclure dans la cotisation que les frais réellement engagés par le club durant la durée du présent contrat (Tax Per Capita du Rotary International, Abonnement au Rotary Mag, Annuaire, Repas réellement consommés, Frais de fonctionnement du Club etc...)

Article 4 :

Le jeune profitant de cette convention s'engage à :

- participer activement aux réunions et actions de son Club ;
- être force de proposition dans la vie et les actions de son Club ;
- être acteur de son Club en acceptant les responsabilités qui peuvent lui être confiées ;
- s'investir au mieux dans la vie, les formations et les événements organisés par le District ..... du Rotary International.

La présente convention est valable jusqu'au terme de l'année rotarienne en cours et trois années rotariennes pleines après la date de sa signature.

Elle peut être dénoncée par le Club, selon les modalités présentes dans son règlement intérieur ou sur demande d'une des parties signataires.

Fait à ..... le .....

Signatures :

Le représentant du District Rotary

Le représentant du club Rotary

le futur rotarien